**Une image contenant clipart

Description générée automatiquementSOCIETE DE DEVELOPPEMENT**

**DU SUD-OUET LAUSANNE**

**Des bains d’hiver au sud-ouest !**

Le communiqué de presse de la Ville du 17 octobre, rapporté ci-dessous, et 24heures du 18 octobre 2022 ne saurait dispenser la SDSO, sensible à l’aménagement des rives du lac, de relayer les intentions de la Ville.

*« Pour répondre à la demande de la population, la Municipalité de Lausanne va procéder à l’aménagement d’une zone de baignade hivernale à Bellerive. Pour que les Lausannoises et Lausannois puissent déjà en profiter cet hiver, un appel à projet de baignade hivernal éphémère sera prochainement publié.*

*Inscrite au programme de législature, la création de bains d’hiver à Lausanne, plus précisément dans le secteur de Bellerive, est un projet cher à la Ville. Il tient compte de l’attrait grandissant des Lausannoises et Lausannois pour les baignades vivifiantes dans les eaux du lac.*

*L’emplacement choisi se situe au sud-ouest de la piscine de Bellerive, à proximité des bains publics. Le vaste espace à disposition de cette zone, son accès direct et facilité au lac ainsi que les commodités existantes des bains publics font de cet espace un emplacement idéal pour accueillir ce projet.*

*Afin d’offrir à sa population la possibilité de se détendre dès cet hiver, la Municipalité a décidé d’adopter une procédure en deux temps. La création des bains d’hiver à Lausanne fait donc l’objet* d’abord d’une zone de baignade hivernale éphémère puis le développement et la mise en œuvre d’un *projet de bains pérennes.*

*Pour cette première étape, la Municipalité préconise l’installation de structures amovibles de bien-être, tels que saunas et espace de détente, qui seront chauffées au bois. Pour sa réalisation, un appel à projets sera publié prochainement permettant aux personnes intéressées de déposer un dossier complet auprès du Secrétariat général de la Direction de la sécurité et de l’économie. »*

**Si la SDSO ne voit pas, en l’état, de motifs allant contre ce projet « surprise », elle sera très attentive au développement de ce dernier lors de la mise à l’enquête, notamment en ce qui concerne l’accès aux personnes en situation de handicap. Cela dit elle eût souhaité que l’on aborde l’aménagement des rives du lac dans leur globalité plutôt qu’au coup par coup.**

**Le Coteau de Cour**

Initié en 2011 soit il y a 11 ans cet aménagement endosse, bien à regret pour la SDSO, l’appellation de « serpent de mer ». Nous apprenons en effet que les procédures sont à l’arrêt pour une durée indéterminée. Un recours à la décision d’octroi du permis de construire par la Municipalité a été formulé par des riverains auprès de la cour de droit administratif et public (CDAP). L’état de Vaud est maintenant compétent pour rendre une décision vis-à-vis de ce recours, celle-ci pouvant le cas échéant faire l’objet d’appel de la part des deux parties. Il est donc certain, au vu de ce qui précède, que ce projet est encore à l’arrêt pour quelques mois**.**

**Vœux**

**??????**

Une image contenant texte

Description générée automatiquement **Une image contenant personne, extérieur

Description générée automatiquement**

**Union des sociétés de développement de Lausanne Sa présidente**

A l’invitation de la SDSO, l ’Union des sociétés de développement de Lausanne (USDL), a tenu son assemblée générale le 6 octobre dernier à la salle de St-Jean à Lausanne, sous la présidence de Mme Anna Crole-Rees en présence d’une large majorité des quatorze sociétés de développement (SD) réparties sur le territoire de la Ville de Lausanne. Une première donc pour Mme Crole-Rees aux rênes de l’USDL depuis le 7 octobre 2021.

De l’ordre du jour nous mettons en exergue :

Le rapport d’activités 2021 et débordant sur 2022

Les membres du comité ont fait face aux nombreuses représentations auprès des diverses entités et groupements. Les communiqués de presse de la Municipalité ont complété l’information des SD. La réception des nouveaux habitants tenue à la salle de conférence du Casino a permis de sensibiliser les futurs citadins à l’activité de l’USDL. C’est l’occasion de remercier la Ville d’avoir ménagé une place de choix lors de cette manifestation.

Initiatrice de la réalisation de la Tour de Sauvabelin, ouverte au public depuis 2003, l’USDL ne pouvait rester insensible aux intentions de l’Association des Amis de la Tour tendant à la doter d’une webcam en son sommet permettant une vision à 360 ° de la Ville. Ce projet est en compétition dans le cadre du budget participatif de la Ville pour un coût de CHF 18'000.00. C’était donc l’occasion d’inviter les membres de l’USDL à soutenir ce projet dans le cadre des votations ouvertes du 3 octobre au 30 novembre 2022, de le voter et de faire voter.

**Vérifier si choix OK**

Le programme du comité

Il prévaut tout spécifiquement par une plus consistante reconnaissance de l’USDL par la Ville, la dynamique des SD, le recrutement de nouveaux membres tant pour leur comité que pour le rayonnement de leur association et surtout la communication interne et externe. Un programme ambitieux mais volontariste est inscrit pour les exercices futurs.

Une nouveauté

Les scrutatrices et scrutateurs seront le fait des SD qui assumeront cette fonction à tour de rôle. La SDSO a endossé cette tâche et la SDSV (Société de développement Sallaz-Vennes) intervenant comme suppléante.

Comme toute bonne réunion, cette assemblée générale, à succès, s’est poursuivie par le verre de l’amitié, de circonstance.

Pour la SDSO et l’USDL

Jean-Daniel Henchoz /sdso@usdl.ch/usdl@usdl.ch